



Fiche de candidature ERASMUS + Année universitaire 2019/2020

Mobilité du personnel (STT: formation)

La mobilité du personnel contribue à la modernisation et à l'ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur. Ces missions sont d'une durée minimum de 2 jours (hors voyage). Les missions de formation se font sur la base d'un « Contrat de formation » proposé par l'agent candidat et accepté par les établissements d'envoi et d'accueil. Ce programme doit préciser : objectifs et valeur ajoutée de l'action de mobilité, contenu du programme de formation, résultats escomptés.

<p>NOM Prénom :</p> <p>Fonction : :</p> <p>Date prévisionnelle de mobilité :</p> <p>Durée prévisionnelle (en jours) :</p> <p>Université partenaire/Organisme : Ville/Pays :</p> <p>Contact université partenaire :</p>

- Pourquoi souhaitez-vous participer à une mobilité de formation Erasmus + ?

- Avez-vous déjà effectué une mobilité de formation Erasmus (ST) ? :

Si oui, combien de fois, quelle année et dans quelle(s) université(s) :

- Quelle plus-value cette mobilité de formation « Erasmus Plus » apportera-t-elle à l'ENSA Toulouse ?

Date :

Signature :

A noter : la mission doit être impérativement effectuée ant le 20/09/ 2020. Un accord bilatéral Erasmus + doit être déjà signé avec l' université partenaire .

Merci retourner ce formulaire renseigné à sophie.vialle@toulouse.archi.fr avant le 30/01/2020

Financement des missions d'enseignement Erasmus+

Le financement des missions de formation Erasmus+ se compose de l'addition des frais de voyage et des frais de séjour et selon le budget disponible.

a) Frais de voyage

Ils sont constitués d'un forfait déterminé par la distance entre l'université d'envoi et l'institution d'accueil, telle que la calcule le [portail Erasmus+ de la Commission européenne](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_en.htm) : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_en.htm

Destination	Montant forfaitaire
Moins de 100 km	0 €
De 100 à 499 km	180 €
De 500 à 1999 km	275 €
De 2000 à 2999 km	360 €

b) Frais de séjour

Ils résultent de la multiplication du nombre de jours d'activité par le forfait journalier attaché à la destination :

Destination	Montant journalier
Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni	119 €
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-bas, Portugal	106 €
Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne république yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie	92 €